

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 406-2024

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement 406-2024 modifiant le règlement numéro 353-2020 relatif à la dispositions des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides* adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 16 mai 2024 est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 21 mai 2024

Isabelle Gauthier
Greffière-trésorière adjointe intérim